

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation : 31 août 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ – MJ ROQUES – G. LASSABE – M. EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L. GUYONNIE – P. ACEDO – S. DARRIGUES – JM GUTIERREZ – JP CAZAUX – C. DUPIN – JP ALPHA – X. BAYLAC – C. DUFOUR — E. DEITIEUX – C.DOS SANTOS – J. WEBER – S. PUYO - D. LAVIGNE – MA THEBAUD — J. RANCE – F. BILLARD

Membres représentés par pouvoir :

H. ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Dominique LAVIGNE
B. GERY donne pouvoir à Madame Monia EVENE-MATEO
A. VALETTE donne pouvoir à C. DOS-SANTOS
M.BECRET donne pouvoir à MA THEBAUD
C. MARTIN donne pouvoir à C. BILLARD
A. DARTIGUES donne pouvoir à JP ALPHA

Membre absent n'ayant pas donné procuration

J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUTIERREZ

Le quorum étant atteint **Monsieur le Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour

- Pouvoirs ;
- Désignation du secrétaire de séance ;

- Informations de Monsieur le Maire ;
- Informations des Adjointes ;
- Rapport annuel d'activité de Territoire d'énergie Pyrénées Atlantique (TE 64) – 2022 ;
- Rapport annuel d'activité d'entretien des installations d'éclairage public (TE 64) – 2022 ;
- Rapport annuel d'activité du Syndicat de Bil ta Garbi – 2022 ;
- Compte rendu des décisions municipales prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales :
 1. Virement de crédits n°1,
 2. Convention de coopération culturelle et territoriale avec le Département des Pyrénées-Atlantiques,
 3. Avenant n°1, lot 1, marché de travaux, extension de l'école Joliot Curie – Démolition gros œuvre,
 4. Avenant n°2, lot 4, marché de travaux, extension de l'école Joliot Curie – Platerie, faux plafonds,
 5. Avenant n°1, lot 5, marché de travaux, extension de l'école Joliot Curie - Menuiseries intérieures,
 6. Avenant n°2, lot 3, marché de travaux, construction de la Maison des associations – Gros œuvre,
 7. Avenant n°3, lot 3, marché de travaux, construction de la Maison des associations – Gros œuvre,

8. Avenant n°4, lot 3, marché de travaux, construction de la Maison des associations – Gros œuvre,
9. Avenant n°2, lot 7, marché de travaux, construction de la Maison des associations - Plâtrerie,
10. Avenant n°2, lot 8, marché de travaux, construction de la Maison des associations – Menuiseries bois, agencement,
11. Convention de partenariat avec le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue Nationale contre le cancer.

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal **du 9 juin 2023**.

Projets de délibérations

Finances

01. Décision modificative n°1

Ressources humaines

02. Modification du tableau des emplois
03. Recrutement emploi non permanent
04. Recrutement emploi non permanent

Intercommunalité

05. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 juin 2023
06. Désignation de l'élu représentant la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Basque Aménagement

Culture/Associations

07. Acceptation d'un don : œuvre de Pierre BALDI « Le Rémouleur »

- **Questions diverses**

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire salue l'assemblée. Il profite de cette séance pour présenter Madame Céline Todeschini, remplaçante de Muriel Duran, qui a rejoint, à sa demande, le service des affaires scolaires. Mme Todeschini a pris ces fonctions au secrétariat général le 1^{er} août. Il lui laisse la parole.

Madame Céline TODESCHINI informe qu'après 17 ans en tant qu'assistante de direction et gestionnaire des assemblées au sein du Service départemental d'incendie et de secours du Lot, elle a souhaité donner un nouvel élan à sa carrière. Elle se dit ravie d'avoir rejoint la commune de Boucau et la côte basque et se dit impatiente de collaborer avec les services de la commune et l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire, comme d'accoutumé, informe, avec un profond regret les décès en lien avec la commune. Monsieur Marc Antoine Deuve, agent du Pôle enfance jeunesse a perdu sa mère. Il annonce également le décès de la mère de Jean-Luc Saint-Pierre (responsable de la police municipale), en informant que ce dernier a envoyé un mot adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal pour remercier de l'attention portée à son égard pour ce triste événement. Deux autres décès connus par les anciens boucalais sont survenus sur la commune : M Michel Sasco qui travaillait à l'ancienne pharmacie, sa sœur Germaine Dupin tenait le bistrot avant chez Ségure et membre de la famille de Madame Dupin, notre homologue. La forte affluence pendant la messe funèbre a démontré sa popularité. Et enfin, c'est une très triste nouvelle, le dernier décès, qui n'a pas été encore publié sur le journal, M Henri Valderey 83 ans, frère de Gérard Valderey qui avait perdu sa femme, mère d'une employée de la Commune, a été retrouvé sans vie dans la mare dans son jardin.

Par ailleurs, il informe que, dans un souci de simplifier les communications internes et externes, tout en renforçant l'image professionnelle de la collectivité, de se conformer à la protection des données personnelles et à la sécurité informatique, la décision a été prise de rendre nominatives les adresses mails de la commune. Les adresses e-mail seront sous le format suivant : p*.nom@boucau.fr, (*p représente l'initiale du prénom), le tout en minuscules.

De plus, il indique que la commune a reçu l'accord de la commission permanente de la conférence régionale des sports pour l'attribution de la somme de 66 106€ pour la réalisation des tennis. Cette subvention n'avait pas été inscrite au budget.

Enfin, par rapport aux élections sénatoriales, qui auront lieu le 24 septembre, il informe les électeurs titulaires de l'opposition et de la majorité, qu'il n'y aura qu'un seul tour de scrutin. Il souligne également qu'un courrier de la Préfecture a été envoyé mais il semblerait que certains ne l'aient pas reçu. Le bureau de vote sera ouvert de 8h30 à 17h30. Enfin, il précise que si un titulaire ne se présente pas à l'élection il peut être passible d'une amende de 100€.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Il laisse la parole à Mme Marie-Josée ROQUES, adjointe déléguée à la culture, au patrimoine, à l'animation et aux loisirs.

Mme Marie-Josée ROQUES salue l'assemblée. Elle indique que cette rentrée est riche en animation diverses et variées. Elle constate avec bonheur que les associations Boucalaises participent de plus en plus à la vie de la Commune. Elle informe des dates à retenir.

L'association Clavette organise, de nouveau cette année, samedi 9 septembre à 18h30 une projection apéritive dans ses locaux pour visionner un petit film qui s'appelle « joyeuse vadrouille », suivie à 20h dans les jardins de la villa Madeleine, d'un concert d'înatoire, avec restauration sur place. Elle félicite l'association de ses initiatives.

Le samedi suivant, le 16 septembre à 16 heures, la fanfare Boucalaise organise sa troisième Guinguette au parc Peloste.

Elle informe également que, le thème des Journées Nationales du Patrimoine cette année est le patrimoine vivant et patrimoine du sport. A cette occasion, dimanche 17 septembre, une journée a été organisée. Elle débutera par une balade dans les rues de Boucau qui sera l'occasion de faire découvrir le patrimoine remarquable de Boucau. Elle ajoute que ce patrimoine a été ciblé par le COPIL suite à un travail mené pendant deux ans. Le rendez-vous est fixé à 9h30 devant APOLLO. A la fin de cette promenade, concoctée par M Cazaux, vraisemblablement vers 11 heures, un apéritif sera servi à la Salle Apollo pour partager et visionner deux petits films réalisés il y a quatre ans par la chaîne TVPI qu'ils ont été offerts à la Commune. Le premier relate l'histoire de l'Apollo d'un point de vue architectural et un autre petit film sur le bois Guilhou. Les deux films font partie de notre patrimoine. Nous nous retrouverons l'après-midi de nouveau dans la salle de bal à 16h pour découvrir un conte écrit par une Boucalaise, que certains connaissent ici ; Marie-Jeanne Amour qu'elle a scénarisé la vie d'un pêcheur Boucalais de la Cale. Venez nombreux à 16h ! Ce spectacle, « Fernand, le pêcheur de la Cale », sera prolongé par un moment d'échange, l'occasion de poser toutes les questions. L'entrée est libre et gratuite.

Ensuite, la compagnie « jour de fête » propose samedi 23 septembre dans le jardin de la villa Madeleine, le spectacle de « Margo chou », intitulé « je me suis réfugié là », et également la veille, le vendredi soir, un moment de partage à la bibliothèque permettra de l'interroger sur son expérience. Cette soirée a été organisée par le bibliothécaire, Stéphane qui a d'ailleurs concocté un programme très riche sur les prochains mois avec l'organisation de rencontres d'auteurs, d'ateliers, ainsi que la vente traditionnelle de livres d'occasion au profit du Centre Social Dou Boucaou en octobre prochain.

Par ailleurs, elle informe que le Salon d'automne se tiendra du 14 au 29 octobre à la Salle Apollo ; et le vernissage aura lieu le 14 octobre.

Enfin, elle indique qu'un jeune peintre biarrot a organisé un vernissage hier soir (le 6 septembre 2023) pour présenter ses peintures qui sont exposées dans la salle du Conseil avec celles du peintre Baldy pour une desquelles l'assemblée sera amenée à délibérer sur l'acceptation de don de son œuvre intitulée le Rémouleur.

Pour finir, elle précise que le programme de la Scène National est à disposition à l'accueil de la Mairie et au service culture.

Monsieur le Maire remercie Mme Roques et soulève son implication au service de la culture avec un programme riche et bien chargé.

Il donne la parole maintenant à Monsieur Gilles LASSABE, adjoint délégué à l'urbanisme, à la mobilité, à l'économie et bords Adour.

Monsieur Gilles LASSABE détaille l'itinéraire de la ligne 42 Txik Txak qui a été modifiée :

- Départ de TARNOS - Square Albert Mora - Avenue de Lénine - Avenue de Lasalle - reviendra sur la commune de Boucau avec un arrêt devant la caisse d'épargne - Rue Latapy - Pont Tardits Tarnos - Avenue de Gaulle - RN 810 en passant par la Gargale - Centre commercial - RN 810 au rond-point Matignon - Rond-point de la couture puis remonte vers le centre au niveau de la maison des associations et le futur Intermarché - Rue Glize et marque un arrêt au niveau de l'école Lanusse dans le secteur de Vigo Pinède.

Il souligne l'intérêt de ces modifications pour les collégiens, les horaires du bus étant mieux adaptées. Par ailleurs les centres commerciaux sont beaucoup plus rapidement desservis, toutes les 10 minutes au lieu des 20.

Concernant l'urbanisme, la commission se réunira lundi 25 septembre. L'ordre du jour sera essentiellement consacré à la stratégie d'aménagement futur du port de Bayonne. Ce sujet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Jérôme RANCE s'interroge sur le passage de la ligne qui reste fermée à certains endroits, et ce jusqu'à une durée indéterminée.

Monsieur Jean-Pierre CAZAUX exprime sa surprise.

Monsieur Jérôme RANCE confirme ses propos. Sa fille n'a pas pu prendre le bus pour se rendre au collège. Il informe également avoir contacté par téléphone les services de Txik Txak. Il interroge M LASSABE pour savoir s'il a eu des informations.

Monsieur Gilles LASSABE répond ne pas avoir plus d'information que celles énoncées. En revanche, il indique qu'il remontera toutes les difficultés rencontrées. Cet itinéraire est mis à l'essai et les pétitionnaires doivent faire remonter les problèmes.

Monsieur Jérôme RANCE réitère ses propos. Il souligne avoir contacté la compagnie de transport hier soir à 18h qui a répondu que certains arrêts n'étaient pas desservis sans être en capacité d'expliquer les raisons ni la durée du dysfonctionnement.

Monsieur Jean-Pierre CAZAUX se dit surpris.

Monsieur le Maire reprend la parole, en indiquant qu'il va couper court. Il dit à Monsieur Jérôme Rance avoir compris qu'il a subi quelque chose qui ne lui a pas convenu, qu'il en fasse part c'est normal ! Il ajoute qu'il a bien fait de prendre directement contact avec le syndicat des mobilités. Il souligne qu'il est tout à fait légitime que M Rance interpelle Monsieur Lassabe, délégué à la mobilité. Ce dernier remontera au syndicat des mobilités ce dysfonctionnement et le tiendra informé.

Il laisse la parole à Madame Monia EVENE-MATEO, déléguée à l'action sociale, à la solidarité intergénérationnelle et au handicap.

Madame Monia ÉVÈNE-MATÉO salue l'assemblée.

Elle informe que la Braderie de vesti'bulle aura lieu le 12 septembre et que l'ensemble des membres de l'assemblée seront tous les bienvenus à cette manifestation.

Elle indique également que la semaine bleue se tiendra du 2 au 6 octobre avec comme thème cette année « le vieillir ensemble une chance à cultiver ». Le programme est en cours de finalisation avec la participation du centre social « Le Boucaou », la bibliothèque de Boucau, la maison de retraite « la Noste Gargale », l'association biodiversité, l'association ABIAC, l'association Lous AMICS et Oak's country. Le programme sera bientôt disponible sur le site de la Commune.

Par ailleurs, elle annonce que la veille en commission sociale, les membres ont reçu l'association Axiom qui a informé que les boucalais allaient pouvoir bénéficier d'un accompagnement à la « mutuelle pour tous ». Ce dispositif a été mis en place au niveau national. Les communes limitrophes comme Bayonne, Anglet et d'autres communes des Pyrénées-Atlantiques et des Landes font déjà appel à leur service. Une permanence sera assurée au CCAS et les modalités seront précisées dans le Boucau Synergie.

Monsieur le Maire remercie Mme EVENE-MATEO. Il note que la commune a souhaité profiter de l'opportunité d'adhérer à ce dispositif et que Mme EVENE-MATEO portera ce projet.

Il souligne également l'intérêt que cette information générale soit portée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il laisse la parole à M Patrick ACEDO, adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur Patrick ACEDO salue l'assemblée.

Il fait le bilan de l'avancée des travaux menés par la commune.

Pour l'école Joliot-Curie le planning est tenu puisque le bâtiment a été mis hors d'eau pour la rentrée des classes ce qui a permis de démonter la grue, comme prévu, et remettre en place le portail de l'entrée et le poteau pour sécuriser le passage des enfants et des parents. Il reste l'étanchéité des bandeaux de la

charpente et des lambris à réaliser. Sur l'ancien bâtiment, ils ont démolé la cheminée existante en béton qui va nécessiter un raccord d'étanchéité. Un avenant sera ainsi nécessaire pour régulariser ces travaux supplémentaires. Il explique que cette cheminée aurait été, certainement, une source d'ennuis très rapidement. Côté maçonnerie, des raccords extérieurs avec la pose de baguettes sont actuellement en cours de réalisation pour permettre la reprise des enduits. Les menuiseries intérieures sont posées ainsi que celles extérieures avec les volets roulants. Le plombier et l'électricien vont intervenir dans les prochaines semaines. Le planning de départ est bien respecté. Par ailleurs, le petit porche, fortement dégradé, au niveau de l'entrée de l'école va faire l'objet de travaux de maçonnerie pour reprendre les fissurations de mur.

Il informe également avoir passé la matinée sur les travaux de la Maison des associations. Les bandes de raccordement du placo dans la grande salle sont en cours de réalisation. Les employés ont été gênés pour la pose des bouches de soufflage de reprise de climatisation. Ils vont finir la semaine prochaine le plafond de l'entrée et la pose des plaques isophoniques dans la grande salle. En électricité, les travaux suivent leur cours. A l'extérieur une équipe de 6 ou 7 carreleurs assurent la pose de tout le bardage et le barreaudage du mur extérieur. Les travaux liés à la VRD sont quasiment terminés avec la pose des regards des eaux. Ceux des trottoirs débuteront la semaine prochaine et la tranchée, pour pallier la suppression du poteaux télécom, a été faite. Ce matin des câbles aériens ont été retirés, le retrait des poteaux sera réalisé demain. La société « Orange » a été contactée afin de leur rappeler les délais d'intervention qui sont fixés à 5 semaines maximum. Les travaux sur l'enrobé vont débuter à la fin du mois. Ils ont réalisé des petits gradins et des marches devant la place sur laquelle sera aménagé un terrain de pétanque avec des platanes. Ils procéderont également aux finitions du dénivellement prévoyant la mise en place de caisson pour planter les arbres.

Par ailleurs, il informe avoir refusé l'entrée de l'espace Robert Hiquet. Suite à un problème d'ouverture de porte à cause du mauvais niveau, ils ont poncé le sol créant des nuances de couleur rendant l'aspect inesthétique. Pour réparer, les artisans ont proposé de poursuivre le ponçage sur la totalité de la surface. Craignant un résultat médiocre, il indique avoir préconisé de tout casser et de reprendre tout le sol.

Il ajoute que la rentrée dans les écoles s'est bien déroulée, notamment par rapport aux travaux réalisés.

Les travaux du tennis ont repris. La foreuse est descendue à 25 m, au lieu de 8 initialement prévus pour atteindre un sol adapté.

Monsieur le Maire remercie M ACEDO pour le suivi de ces chantiers. Notamment ceux de l'école Joliot Curie qui sont très importants avec une enveloppe avoisinant un million d'euros, engagés sur deux exercices, qui prévoit le dortoir et également la cantine. De plus, il note que les travaux de la maison des associations suivent leur cours tranquillement dans lesquels sont intégrés la salle R. Hiquet, la place extérieure et des tennis indépendants. Il annonce également avec plaisir que, même s'il s'agit du privé, les travaux d'Intermarché sont quasi terminés. Il informe que la commission de sécurité est programmée le 25 septembre et que l'ouverture aura lieu début octobre comme indiqué dans un article de la presse.

Par ailleurs, il souligne que par rapport aux engagements budgétaires, malgré ce qui a pu être dit, la commune a engagé 88 % des sommes prévues. Ainsi, il se réjouit que d'ici la fin d'année toutes les prévisions 2023 seront réalisées, sauf mauvaise surprise.

Monsieur Patrick ACEDO confirme que la commission de sécurité à Intermarché aura lieu le 25 septembre à 9h30.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Laurence GUYONNIE, adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires, petite enfance et jeunesse.

Mme Laurence GUYONNIE souligne que les équipements pour les jeunes et pour les plus petits sont en forte progression sur la commune du Boucau. Effectivement au mois de juillet, l'aire de basket 3 X 3 qui se trouve derrière le fronton à Piquessary a été inaugurée. Elle est très fréquentée par des jeunes, ainsi que l'aire de jeux du Pastou qui a été ouverte ce jour. L'aire de jeux du Pastou a été multipliée par deux. Initialement, seule une rénovation était envisagée mais en fait elle a été entièrement réhabilitée avec davantage d'éléments correspondants aux souhaits des nounous et des habitants du quartier. Elle précise qu'un sol en synthétique, fort appréciable pour les plus petits, a été installé, sur lequel également ils peuvent rouler avec une draisiennne.

Monsieur le Maire indique que la pré-rentrée et la rentrée des classes se sont très bien déroulées ; le vendredi dans un premier temps suivi du lundi. Visiblement toutes les écoles, à la lumière des retours des directrices, des ATSEM et des agents communaux, sont ravies, avec une classe supplémentaire à l'école Jean ABBADIE et sans fermeture de classe.

Il remercie Madame GUYONNIE et laisse la parole à Mme Sandrine DARRIGUES, adjointe déléguée au développement durable et au numérique.

Mme Sandrine DARRIGUES remercie Monsieur le Maire et salue l'assemblée.

Elle informe que dans le cadre du mois d'octobre Rose, mois de sensibilisation au cancer du sein, la ville en association avec les amis du bois Guilhou, le Département 64 et la ligue contre le cancer organisent dimanche 15 octobre une marche de 4 km autour de la ville en empruntant les futurs cheminements doux. Le départ est prévu à 10h depuis la salle Apollo, l'arrivée se fera au même endroit. Durant la marche, un arrêt au bois Guilhou est prévu pour planter un arbre symbolisant la féminité. L'association des amis du bois Guilhou se chargera de sa plantation. Symboliquement les deux personnes qui s'en chargeront sont Mesdames Céline Jammaerts et Simone Puyo, qui ont été, toutes les deux, touchés malheureusement par cette maladie. Elle les remercie sincèrement, d'avoir accepté de se dévoiler et de planter cet arbre. La marche se terminera au foyer de la salle Apollo pour un moment convivial autour d'un petit apéritif. La participation sera de huit euros. Les gains seront reversés dans leur intégralité à la ligue contre le cancer. Cette inscription se fera via leur Compte Hello Asso, permettant ainsi de leur reverser directement les dons. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les modalités seront consultables sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux une quinzaine de jours avant l'évènement. Il sera également possible de s'inscrire le jour de la marche sur place avant le départ.

Monsieur le Maire souligne la belle opération et remercie Mme Sandrine DARRIGUES. Il laisse la parole à M José DOS SANTOS, adjoint délégué à la vie associative et au sport.

M José DOS SANTOS rappelle la date du forum des associations qui va se dérouler samedi prochain de 9h à 13h au complexe de Piquessarry.

Monsieur le Maire ajoute que le 9 septembre va être un samedi chargé. Il cite tous les événements du week-end : le forum des associations, l'association Clavette qui intervient à partir de 18 heures pour un évènement ouvert au public et également le concours de Pelote. Ce dernier organisé dans le cadre des fêtes de la Gargale, qui ne sont pas terminées puisqu'elles prendront fin officiellement par les phases finales du concours de Pelote, aura lieu sur le mur de gauche à Hureous. A ce titre, il remettra les coupes avec Mme Monia EVENE-MATEO représentant du Département pour l'occasion, et José. Il semblerait que 67 équipes ont participé à ce concours de débutants de 1^{ère} série avec un niveau néanmoins élevé.

Il laisse la parole à M Jean-Marie GUTIERREZ, adjoint délégué à la sécurité et la tranquillité publiques, accessibilité et cheminement doux, réglementation et ressources humaines, eau et assainissement, GEMAPI.

M Jean-Marie GUTIERREZ remercie Monsieur le Maire et salue l'assemblée. Il donne le détail du Challenge prévention routière qui s'est déroulé à Biarritz au gymnase Fal le 17 juin dernier. Ce challenge réunit les écoles des 4 communes (Bayonne, Anglet, Biarritz et Boucau). C'est la seconde année que la commune y participe. Les quatre équipes de la police municipale ont organisé dans la matinée l'ensemble des ateliers : un parcours vélo, maniabilité, vu et être vu, premiers secours, réparations et à l'entretien du vélo. Cette année, à l'issue de la notation des épreuves écrites et pratiques, Biarritz a remporté la première place, et Boucau se classe à la troisième position à un seul point du second. Une petite marge de progression est réalisable. Ce challenge devrait se passer, a priori, l'an prochain à Boucau. Monsieur le Maire a confirmé cette information devant le sous-préfet et Madame le Maire de Biarritz. Ce challenge devrait se dérouler le 12 juin 2024 à la Maison des Associations à Boucau avec des épreuves à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur. Cette manifestation va nécessiter l'organisation de plusieurs réunions sur le premier semestre 2024 pour boucler la phase opérationnelle. Malgré tout, en fin d'après-midi, le lauréat M Théo Darbon a obtenu le meilleur résultat des Boucalais et il a remporté un vélo VTT au nom de la municipalité.

Monsieur le Maire remercie Jean-Marie GUTIERREZ.

Il note que tous les adjoints sont au travail avec les services de la Commune. Ils remplissent ainsi leurs missions dans le cadre de leur compétence.

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES

Il poursuit avec la présentation des rapports d'activité annuels de Territoire d'énergie Pyrénées Atlantique (TE 64) – 2022 ; d'entretien des installations d'éclairage public (TE 64) – 2022 ; du Syndicat Bil ta Garbi – 2022 qui ont été envoyés à tous les membres du conseil municipal.

En l'absence d'observation, le conseil municipal prend acte.

COMTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Il rend compte des décisions municipales. La première concerne un virement de crédit. Il souligne l'intérêt de cette décision et en donne lecture.

- Virement de crédits n°1
- Convention de coopération culturelle et territoriale avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, en lien avec l'association jour de fête. Il souligne que cette association et Madame Marie-Josée ROQUES sont très impliquées à la vie locale culturelle. Le département et l'état versent à la commune la somme de 10 000€ dédiée à l'association Jour de fête. Il appartient à la commune de lui reverser.
- Avenant n°1, lot 1 « démolition-gros œuvre » marché de travaux, Extension de l'école Joliot Curie
- Avenant n°2, lot 4 plâtrerie - faux-plafonds, pour l'extension de l'école Joliot Curie
- Avenant n°1, lot 5 « menuiseries intérieures » marché de travaux, Extension de l'école Joliot Curie ;
- Avenant n°2, lot 3 « gros œuvre » marché de travaux, Construction de la maison des associations
- Avenant n°3, lot 3 « gros œuvre » marché de travaux, Construction de la maison des associations
- Avenant n°4, lot 3 « gros œuvre » marché de travaux, Construction de la maison des associations
- Avenant n°2, lot 7 « plâtrerie » marché de travaux, Construction de la maison des associations
- Avenant n°2, lot 8 « menuiseries bois - agencement » marché de travaux, Construction de la maison des associations

Toutes ces dépenses sont prévues au budget.

- Convention de partenariat avec le comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue Nationale contre le cancer. Il informe qu'une décision liée à un partenariat avec le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue Nationale contre le cancer a également été prise. Il souligne qu'il y a aucune incidence financière pour la municipalité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 :

Il appelle les éventuelles remarques concernant le compte rendu du conseil municipal du 9 juin dernier qui a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Madame Marie-Ange THEBAUD indique que les conseillers de la minorité vont voter le compte rendu. Toutefois, elle informe vouloir revenir sur la délibération N°3 concernant la constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS pour le marché de fournitures administratives. Après une certaine hésitation, des chiffres avaient été annoncés mais ils sont erronés par rapport à ceux qui apparaissent dans la délibération du CCAS, ces derniers étant les bons chiffres. Sachant que le groupement de commande concerne les 2 entités, est ce que cela nécessite de re écrire une délibération, les chiffres ne correspondant pas. Sur la première, ils sont à 7 550 € HT et sur la deuxième à 14 450€. Elle souligne également que les montants n'ont pas été précisés dans le compte rendu du dernier conseil municipal, seul le débat apparaît.

Monsieur le Maire répond qu'à partir du moment où les chiffres n'apparaissent pas dans le compte rendu, cela lui paraît presque gênant de ne pas le valider, sauf s'ils émettent le souhait d'ajouter les chiffres, connus aujourd'hui, dans le compte rendu.

Madame Marie-Ange THEBAUD s'interroge seulement sur la rédaction de la délibération. Est-ce qu'elle doit être modifiée pour être en adéquation avec celle du CCAS. Le contenu des délibérations est identique seuls les chiffres diffèrent.

Monsieur le Maire ajoute que si cela concerne le CCAS et pas le conseil municipal et il considère que ce n'est pas très important.

Madame Marie-Ange THEBAUD donne son approbation.

Monsieur le Maire note ainsi que la délibération ne sera pas modifiée. Et il poursuit avec la présentation des projets de délibérations.

L'ORDRE DU JOUR EST ABORDE

1- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à la décision modificative n°1.

Il explique la nécessité d'abonder certaines opérations en dépenses d'investissement pour 55 000€ se déclinant comme suit :

▪ **Opération 107 Ecoles : 15 000€**

- En raison de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école Jean Abbadie, des aménagements sont rendus nécessaires (store, casiers, ordinateur portable, vidéo projecteur) pour 4 000€
- Des travaux d'urgence (11 000€) sont à prévoir avec notamment des travaux d'étanchéité à l'école Irène Joliot Curie

▪ **Opération 120 Complexes sportifs : 15 000€ (Piquessary)**

Les dépenses supplémentaires portent sur :

- Le remplacement de la porte de garage du local « espace vert »
- La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection
- L'achat de matériel : filets de foot et protection de poteaux de rugby suite à vandalisme, sonde pluviométrique pour arrosage intégré
- Le remplacement d'un variateur de fréquence pour l'ascenseur du Dojo

▪ **Opération 131 Extension de l'école Joliot Curie : 5 000€**

- Aménagement d'une partie de la cuisine annexe

▪ **Opération 34 Voirie et réseaux : 20 000€**

- Travaux d'urgence : ralentisseurs, coussins berlinois

Ces dépenses nouvelles d'investissement seront équilibrées par des recettes d'investissement supplémentaires enregistrées en taxe d'aménagement (article 10226) pour 55 000€. Concernant la section de fonctionnement, suite à la mise en place de la M57 certaines imputations doivent être modifiées par rapport au budget primitif :

- L'annuité d'emprunt (Territoire énergies 64) hors éclairage public doit être imputée à l'article 6558 : autres contributions obligatoires (pour 30 000€) et non à l'article 657358 ;
- Les frais de gestion (TE 64) doivent être également prévus à l'article 6558 (10 000€) et non à l'article 65888.

Sur cet article 6558, il convient de rajouter 10 000€ versés par le Département à la Commune, (Art 7473 Subvention département +10 000€) et à reverser à l'association Jour de Fête au titre de l'accompagnement au projet de Coopération culturelle territoriale conformément à la convention conclue le 17 juillet 2023. Au titre de ce projet de coopération culturelle mené avec la Compagnie professionnelle de théâtre « Jour de Fête » une participation de la Ville de Boucau doit être prévue en 2023 pour 7 639€ (article 6558) à verser à ladite association. Cette dépense sera équilibrée par une majoration de crédits à l'article 73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité (en recettes).

Enfin une régularisation d'un indu datant de l'exercice 2019 (pour 2 105€) effectuée par la Caisse d'Allocations Familiales doit être prévue en dépense à l'article 673 titre annulé (réduction d'un titre CAF prestation de service accueil adolescents), et en recette à l'article 7478221 Organisme d'assurance maladie pour 93€ et à l'article 7478222 Caisse d'Allocations Familiales pour 2 012€.

Le total de cette décision modificative en section de fonctionnement s'élève à 19 744€, en section d'investissement à 55 000€ et donc le montant total des deux sections à 74 744€.

Le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
21312 (21)-211-107 : Bâtiments scolaires	11 000,00	10226(10) – 01 : Taxe d'aménagement	55 000,00
21312 (21)-212-107 : Bâtiments scolaires	4 000,00		
21312 (21)-211-131 : Bâtiments scolaires	5 000,00		
21318 (21)-322-120 : Autres Bâtiments	13 100,00		
2151 (21) – 845 - 34 : Réseau de voirie	20 000,00		
2158 (21) – 322 -120 : Autres install., matériels	1 900,00		
	55 000,00		55 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
6558 (65) - 01 : Autres contribut. obligatoires	30 000,00	73141 (731) – 01 : Taxe sur la conso. finale d'électricité	7 639,00
6558 (65) - 316 : Autres contribut. obligatoires	10 000,00	7473 (74) – 316 : Départements	10 000,00
6558 (65) - 316 : Autres contribut. obligatoires	7 639,00	7478221 (74) – 338 : Organismes assurance	93,00
6558 (65) - 845 : Autres contribut. obligatoires	10 000,00	7478222 (74) – 338 : Caisse d'allocation familiale	2 012,00
657358 (65) – 845 : Autres groupements	– 30 000,00		
65888 (65) – 845 : Autres	– 10 000,00		
673 (67) – 338 : Titres annulés (sur exercice)	2 105,00		
	19 744,00		19 744,00
TOTAL DEPENSES	74 744,00	TOTAL RECETTES	74 744,00

Il est précisé que ce projet de décision modificative a été présenté lors de la Commission « Finances » du 29 août 2023.

En l'absence d'observation, il procède au vote de la Décision modificative °1.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1, telle que présentée ci-dessus.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité

02- Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que compte tenu :

► Du départ à la retraite d'un agent du service « entretien des bâtiments et restauration scolaire » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent d'entretien et de restauration scolaire à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

► Du départ en disponibilité de longue durée pour convenances personnelles d'un agent du service « voirie » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent d'entretien du domaine public à temps complet. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Service	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
Voirie	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	2

En l'absence d'observation, il procède au vote de la modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus.

Il précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité

03. Recrutement emploi non permanent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Par délibération en date du 16 mars 2023 un emploi non permanent d'agent contractuel a été créé pour la période du 1^{er} mai au 15 septembre 2023 afin de faire face à l'augmentation des activités du service Fêtes et Cérémonie liées aux différentes manifestations et évènements sur la Commune.

Il explique que les besoins de ce service nécessitent de reconduire cet emploi jusqu'au 30 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré :

- Décide :
 - de reconduire pour la période du 16 au 30 septembre 2023 un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367 majoré 361.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail ;

Il précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité**04. Recrutement emploi non permanent**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Il explique qu'afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et faire face à un surcroît d'activité sur le temps périscolaire de l'école élémentaire de Paul Langevin, il est nécessaire de créer pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (hors vacances scolaires) un emploi non permanent à temps non complet sur le grade d'adjoint d'animation (catégorie C).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 23h40 heures. La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 367.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré :

- Décide :
 - la création pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 inclus d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23h40 heures ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 367.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail ;

Il précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité**05. Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 juin 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses Communes membres. Cette commission procède à l'évaluation du montant des charges et des recettes financières transférées à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération.

Réunie le 7 juin 2023, la CLECT de la Communauté d'agglomération Pays Basque a procédé dans un premier temps à l'évaluation de la participation des 3 communes de la Vallée des Aldudes au projet d'extension de crèche dans le cadre de la mise en application de l'action 4 du Pacte Financier et Fiscal. Ce sujet détaillé dans l'annexe 1 est transmis pour information, seules les communes concernées sont amenées à délibérer sur ce sujet.

En revanche, il convient d'adopter les rapports 2 à 4 concernant les évaluations de transferts de charges relatifs à :

- La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (rapport 2) ;
- La piscine de Souraïde (rapport n°3) ;
- La piscine de Hasparren (rapport n°4).

Il précise que la Ville de Boucau n'est pas impactée par ces nouveaux transferts de charges.

Il appelle les remarques. Aucune observation n'est soulevée. Il procède au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré :

- approuve les rapports n°2, 3 et 4 de la CLECT du 7 juin 2023 tels que présentés en annexe ;
- autorise M le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité

06. Désignation de l'élu représentant la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Pays Basque Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022, il a été désigné pour représenter la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale (SPL) Pays Basque Aménagement.

Or, il précise avoir également été nommé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration de la SPL.

A ce titre, et afin d'éviter toute équivoque dans l'exercice des fonctions au sein de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration de la SPL, il convient de désigner un autre élu municipal pour représenter la commune de Boucau au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Pays Basque Aménagement

Ainsi, il propose de désigner Monsieur Gilles LASSABE.

Il appelle les remarques. Aucune observation n'est soulevée. Il procède au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, procède à la désignation de Monsieur Gilles LASSABE en tant que représentant de la commune à l'assemblée spéciale de la société publique locale (SPL) Pays Basque Aménagement.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité

Il laisse la parole à Madame Marie-José ROQUES pour la présentation du rapport suivant.

07. Acceptation d'un don : œuvre de Pierre BALDI « Le Rémouleur »

Madame Marie José ROQUES indique à l'assemblée que par courriel en date du 3 mars 2023, Madame Noèle LAFARGUE, fille de Monsieur Pierre BALDI, artiste peintre, propose de faire don à la Commune de Boucau, au nom de sa famille, d'une œuvre de son défunt père, nommée « Le Rémouleur » d'une dimension de 137 cm x 97 cm. La valeur de ce tableau est estimée à environ 3 000 €. Elle souligne que cette donation n'est grevée d'aucune charge onéreuse pour la Commune de Boucau.

Aussi, Madame Marie-José ROQUES propose aux conseillers municipaux d'accepter ce don et elle précise qu'il est déjà accroché dans la salle du Conseil Municipal.

Elle ajoute avoir choisie cet emplacement pour qu'il fasse le pendant à l'autre œuvre de M Baldi. C'était une série dite « des petits métiers » : le cordonnier, don datant de quelques mois et le Rémouleur. Ce dernier était déjà encadré limitant ainsi les frais.

Elle propose, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, que la commune de Boucau accepte le don de l'œuvre de Pierre BALDI, « Le Rémouleur » d'une dimension de 137 cm x 97 cm par Madame Noèle LAFARGUE, au nom de sa famille.

Monsieur le Maire remercie Mme Lafargue et il appelle les remarques.

En l'absence d'observation, il met ce rapport au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré, accepte le don fait à la Commune de Boucau de l'œuvre de Pierre BALDI, « Le Rémouleur » d'une dimension de 137 cm x 97 cm par Madame Noèle Lafargue, au nom de sa famille.

Détail du vote :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 28

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire appelle les questions diverses.

Monsieur Frédéric BILLARD s'interroge sur le projet Sémard. Il a été dit en juin qu'il y aurait des sondages et des relevés géométriques suivis d'un appel à candidature cet été, de manière à annoncer le lauréat en septembre. Il demande si le planning est tenu.

Monsieur Gilles LASSABE répond que pour l'instant le planning n'est pas tenu. C'est le COL et l'office 64 qui sont chargés d'avancer sur ce projet. Il soulève également le souci lié à l'acquisition de la propriété Pouymayou. Des procédures sont actuellement en cours. Il indique que l'EPFL s'en occupe et qu'il reviendra vers le conseil municipal après la commission d'urbanisme qui est programmée le 25 septembre. Il souligne vouloir profiter de cette réunion pour poser toutes les questions ainsi que celles concernant le dysfonctionnement des transports de bus.

Madame Marie Ange THEBAUD fait remarquer que les travaux du projet d'Intermarché et de la Maison des Associations avancent bien. Elle s'interroge sur la nature des déchets qui se trouvent devant le site et sur la date à laquelle ils vont être ramassés.

Monsieur le Maire demande à quel tas de déchets fait elle allusion.

Madame Marie Ange THEBAUD répond celui qui se trouve derrière sur le chantier.

Monsieur le Maire souligne que ce tas de déchets se situe sur le terrain d'Intermarché, puisque derrière la Maison des Associations, l'espace est vide en prévision des travaux de la place et du tennis.

Le tas de terre est sur la propriété privé d'Intermarché. Ainsi, il est dans l'impossibilité d'apporter une réponse. Sauf erreur, la Commune n'a pas de remblais de terre à évacuer suite aux travaux de la Maison des Associations, du tennis et de la place. Il propose à Mme THEBAUD d'y repasser.

Madame Marie Ange THEBAUD indique ne pas vouloir aller sur le chantier estimant qu'elle n'a pas à y être. Toutefois elle précise avoir vu ce tas entre les deux bâtiments mais elle reconnaît ne pas être en capacité de déterminer la parcelle.

Monsieur le Maire informe qu'entre les deux bâtiments il y a le parking qui appartient à Intermarché.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre.

Il souligne également que la date du prochain Conseil Municipal n'est pas été fixée. Au moins un sera programmé avant la fin de l'année pour le vote des investissements du premier trimestre 2024 et peut être un second fin octobre ou en novembre prochain.

Il profite de cette occasion pour de nouveau souhaiter la bienvenue à Céline Todeschini et il remercie le service technique qui permet à tous les administrés de suivre le conseil municipal en vidéo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15